

Carburants: pourquoi avions et bateaux échappent aux taxes !

Beaucoup d'agitation autour des taxes sur les carburants. Tout le monde est mis à contribution, enfin je crois !

J'ai vérifié ce que vous dites. Vous croyez que les taxes touchent tout le monde ! La réponse est non. Certains en sont exonérés. Le secteur aérien pour le kérosène et le secteur maritime pour le fioul.

Certains pensent, au nom de l'égalité de tous vis-à-vis des taxes qu'il est temps de remettre en cause ce qu'ils considèrent comme des cadeaux fiscaux.

Mais, qualifié de cadeau fiscal aux entreprises par certains, et de nécessité pour le maintien de la compétitivité française par d'autres, le débat sur l'absence de taxe sur les carburants pour ces secteurs comporte bien des subtilités.

Pourquoi ces deux secteurs échappent aux taxes sur les carburants ?

La raison est simple, il s'agit d'une exonération qui découle d'accords internationaux.

Prenez celle qui concerne le kérosène.

Son exonération fiscale émane de la convention internationale de Chicago sur l'aviation civile. Convention ratifiée par la France en 1944, et qui avait à l'époque, pour objectif de favoriser l'essor du trafic aérien.

Cet accord a de grandes chances d'être figé. Il faudrait un vote unanime des 191 États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour le remettre en cause.

Figé peut être mais susceptible d'interprétation. Cet accord concerne uniquement les vols internationaux. Rien n'empêche l'exécutif d'instaurer la TICPE sur le carburant des avions pour les vols domestiques. C'est ce qui a été fait par les États-Unis, le Brésil, le Japon, la Suisse, la Norvège ou encore les Pays-Bas.

En échappant à la TICPE, mais également à la TVA, le kérosène est le seul carburant issu du pétrole qui est exonéré de taxes.

Les compagnies aériennes ne payent pas de taxes sur les carburants y compris pour les vols intérieurs. Combien cela représente-t-il d'euros ?

De fait, une taxation du kérosène utilisé pour les vols intérieurs en France, représentant 20% du trafic aérien du pays, permettrait de recueillir près de 310 millions d'euros par an. Plus largement, en considérant tous les vols au départ et à l'arrivée du territoire français, le manque à gagner pour l'État se chiffre à hauteur de 3 milliards d'euros par an.

Il y a là un beau gisement qui ne demande qu'à être exploité !

Novembre 2018 Serge AVEILLAN

Carburants: pourquoi avions et bateaux échappent aux taxes !

Un mot sur le secteur maritime. Les produits pétroliers seraient également exonérés de taxes.

En ce qui concerne le secteur maritime, sa réglementation est également régie, avec notamment la convention Marpol sur la pollution maritime établie par l'Organisation maritime internationale. En France, un article du code des douanes, précise que «les livraisons des produits pétroliers pour le transport fluvial de marchandises sont exonérées de TICPE».

Quant aux cargos géants qui sillonnent les mers l'incompréhension face à l'absence de taxe sur le fioul lourd prend tout son sens. En effet leur pollution en particules ultrafines équivaut celle de 50 millions de voitures.

Si le kérosène est taxé pour les vols domestiques où iraient les produits de la taxe ?

Les gouvernements et les experts pensent que le principe d'une taxe est de promouvoir une solution par rapport à une autre. Par exemple un billet d'avion pour traverser le pays du nord au sud coûte souvent moins cher qu'un ticket de train. Comme le suggère le chef de service transport de l'Ademe, il est «légitime de considérer qu'une taxe sur le kérosène pourrait financer le transport ferroviaire. Beaucoup moins polluant que l'avion, le train émet jusqu'à 40 fois moins de CO₂ par km parcouru et par personne transportée. Des chiffres qui parlent 2414kg de CO₂ par passager pour un trajet de 500km en avion contre 170 pour le même trajet effectué en voiture !

Alors pourquoi le secteur aérien qui est un des principaux responsable de la pollution mondiale échapperait-il aux taxes ?

D'autant plus que le trafic aérien devrait doubler d'ici 2036 représentant une part énorme des émissions mondiales de CO₂.

Je suis convaincu par vos arguments en faveur d'une taxation du kérosène, mais, apparemment pas le législatif. Alors pourquoi ce refus ?

On parle du verdissement de la fiscalité mais celui-ci est à concilier avec le principe de justice sociale. Il doit aussi prendre en compte la question des transports dans leur globalité. La question des taxes dans le transport aérien est évoquée depuis 2015 au parlement. Les amendements en faveur de cette taxation sont rejetés au nom de la préservation de la compétitivité des compagnies françaises face notamment aux low-costs étrangères. Celles-ci s'approvisionneraient en carburant dans les pays voisins.

Sans règles communes il est difficile d'avancer sur des dossiers brûlants.

Le secteur maritime semble plus réceptif et s'engage semble-t-il dans une évolution plus vertueuse. Des acteurs de ce secteur travaillent à la transformation progressive de la motorisation des navires de croisières et de marchandises vers le gaz naturel et «bannir à brève échéance le fioul lourd.

En résumé, la taxation du kérosène pour les vols intérieurs attendra, compétitivité oblige. Le transport maritime se veut plus vertueux amis il faudra être patient avant d'en percevoir les bénéfices sur le climat.